



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E105950

VALABLE JUSQU'AU 05/07/2024

ÉDITÉ LE 08/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2008

Forme juridique : SARLU

Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2008B00263

Siret : 502 462 278 00016

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0039014-1

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 135174956 Z 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 135174956 Z 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : MAIGRET PATRICE

PARC D'ACTIVITE DE LA VIGNE
35370 ETRELLES

Téléphone : 02 23 55 05 86

Portable : 06 85 67 99 72

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@ets-maigret.fr

Responsabilité légale :

MAIGRET PATRICE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	01/07/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/09/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/07/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.